

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00324
Numéro SIREN : 530 614 700
Nom ou dénomination : EUREX ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004163

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/004163**
n° de gestion : **2011B00324**
n° SIREN : **530 614 700 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 27/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

EUREX ASSOCIES - Société par actions simplifiée
3 rue du Champ de la Vigne Seynod 74600 Annecy -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



723692

723692



GROUPE
eurex
Comptabilité
Conseil
Audit

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

SAS EUREX ASSOCIES

3 Rue du champ de la vigne

74603 SEYNOD Cedex

Tél.

Fax.

APE :6920Z-

Siret :53061470000017

POUR COPIE ENTIÈRE CONFORME

P. Narnier

EUREX CIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Société d'Expertise Comptable inscrite au
tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes

Tel. _____

eurex@eurex.com

www.eurex.com

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SAS EUREX ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 3 605 245 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 51 724 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées

Amortissements des immobilisations corporelles :

- Amortissement linéaire
- Amortissement dégressif fiscal
- Autres :

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 667 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Annexe Abrégée

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute l'ouverture d l'exercice	+ Augmentatio	- Diminution	Valeur brute la clôture de l'exercice
	0	0	0	0
	0	0	0	0
Installations techniques matériels et outillages	0	0	0	0
	0	0	0	0
Immobilisations financières (III)	2 110 433	422 926	0	2 533 359
	0	0	0	0
Total général (I + II + III)	2 110 433	422 926	0	2 533 359
	0	0	0	0

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentatio	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
	0	0	0	0	0
Fonds commercial		0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
Installations techniques matériels et o	0	0	0	0	0
industriels		0	0	0	0
Installations générales agencements		0	0	0	0
Matériel de transport		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

Annexe Abrégée

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Créances de l'actif circulant	89 624	89 624	0
Charges constatées d'avance	464	464	0
	0	0	0

Produits à recevoir

	Montant
Org. Sociaux A Payer	283
Etat - produits à recevoir	2 071
Intérêts courus s/valeurs mobilière	232
	0
Total	2 586
	0

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	464	0	0
	0	0	0
Total	464	0	0
	0	0	0

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et plus de cinq ans au pl	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	341 418	153 161	188 257	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 472	62 472	0	0
Autres dettes	394 706	394 706	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
	0	0	0	0

Annexe Abrégée

Charges à payer

	Montant
	0
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 445
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 082
Dettes provis. pr congés à payer	18 014
Charges sociales s/congés à payer	8 622
Taxe Apprentissage	614
Formation Continue	537
Etat - autres charges à payer	826
	0
Total	39 140
	0

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Détail des comptes

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUREX ASSOCIES			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 3 Rue du champ de la vigne 74603 SEYNOD Cedex					
Numéro SIRET* 5 3 0 6 1 4 7 0 0 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12		
			Exercice N clos le 30/09/2017		
ACTIF			Brut	Amortissements-Provisions	
			1	2	
			Net		
			3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	15 000
	Total I (5)		044	048	15 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	32 280
		Autres* (3)	072	074	57 344
	Valeurs mobilières de placement		080	082	391 635
	Disponibilités		084	086	605 161
	Charges constatées d'avance *		092	094	464
	Total II		096	098	1 086 885
	Total général (I + II)		110	112	15 000
PASSIF			Exercice N NET		
			1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 166 800	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	6 063	
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	570 714	
	Report à nouveau		134	11 346	
	Résultat de l'exercice		136	51 723	
	Provisions réglementées		140		
Total I		142	2 806 648		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	341 418	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	62 471	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)		169	394 706	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	798 596		
Total général (I + II + III)		180	3 605 244		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

260007

EUREX CIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE

3 Rue du Champ de la Vigne 74600 SEYNOD

Tél

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Formulaire obligatoire (article 302, septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS EUREX ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 30/09/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215	214	
			intracommunautaires	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	104
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	267 004	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	72 389
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243	429
	Rémunérations du personnel*				250	120 742
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	55 636
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	9	
Total des charges d'exploitation (II)				264	254 125	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	12 879	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	61 785
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	21 839
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348	
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	1 101	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	51 723	
B - RÉSULTAT FISCAL				312	51 723	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	51 723	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	1 101
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotés-cis d'associés	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM			248	
		Part des loyers dispensés de réintégration (art.239 septies D)			249	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 septies A)	989	
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quaterdecies)	138	
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
		ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit			346	5 876
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	49 708	
Déficits	Bénéfice col. 1			352		
	Déficit col. 2			356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière				356		
Déficits antérieurs reportables *				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	49 708	
Bénéfice col. 1				370		
Déficit col. 2				372		

EUREX ASSOCIES

3, rue du Champ de la Vigne
CS 400 74 - SEYNOD
74603 ANNECY CEDEX

* * *

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EUREX ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 2 423 000,00 euros

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne

74600 SEYNOD

R. C. S. Annecy 530 614 700

* * *

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUREX ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder ~~notre opinion.~~

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Direction et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 23 février 2018

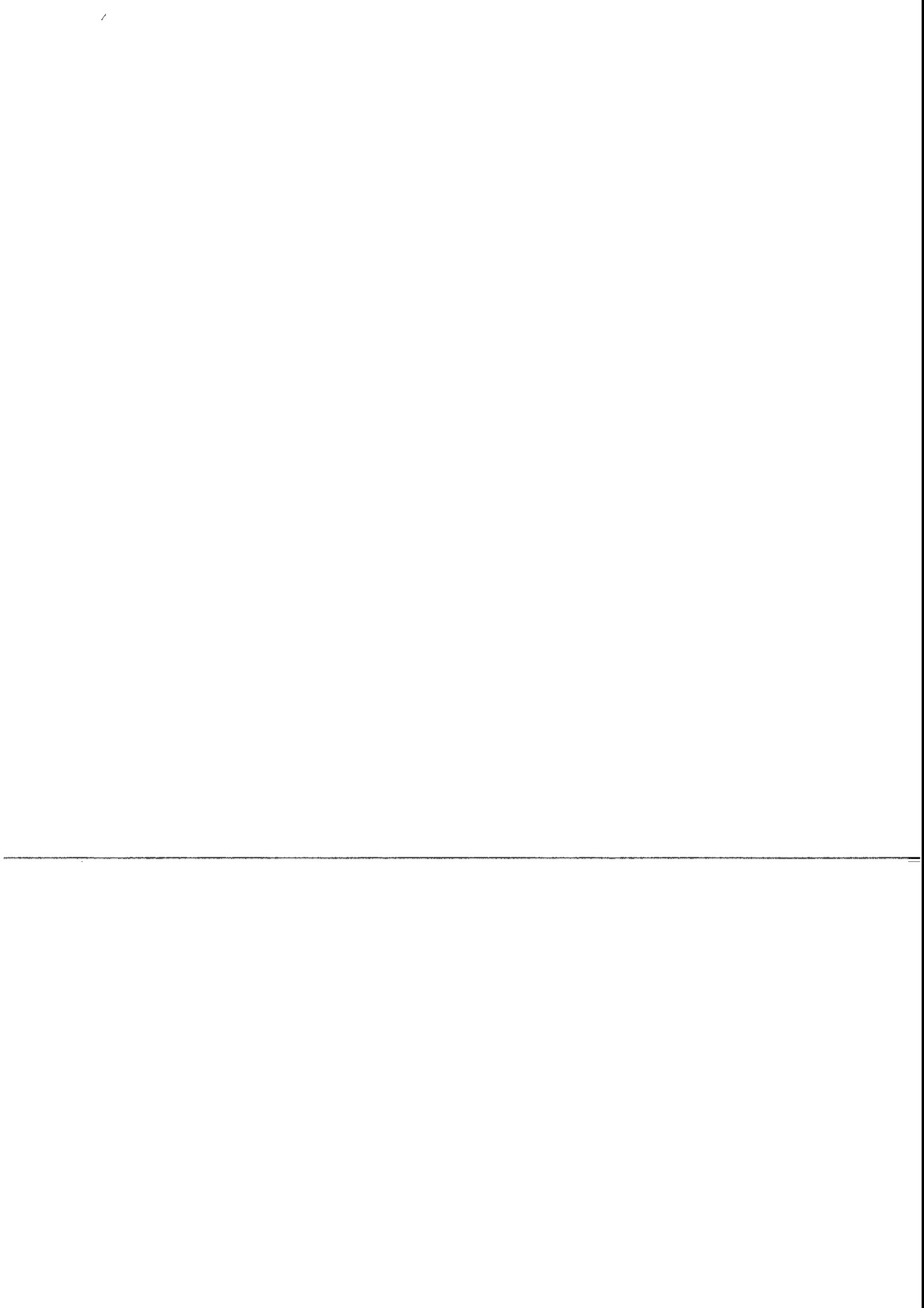


Emérane VESIN

AUDIT ET REVISION SAVOIE SAS

Commissaire aux comptes

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC de Chambéry



BILAN

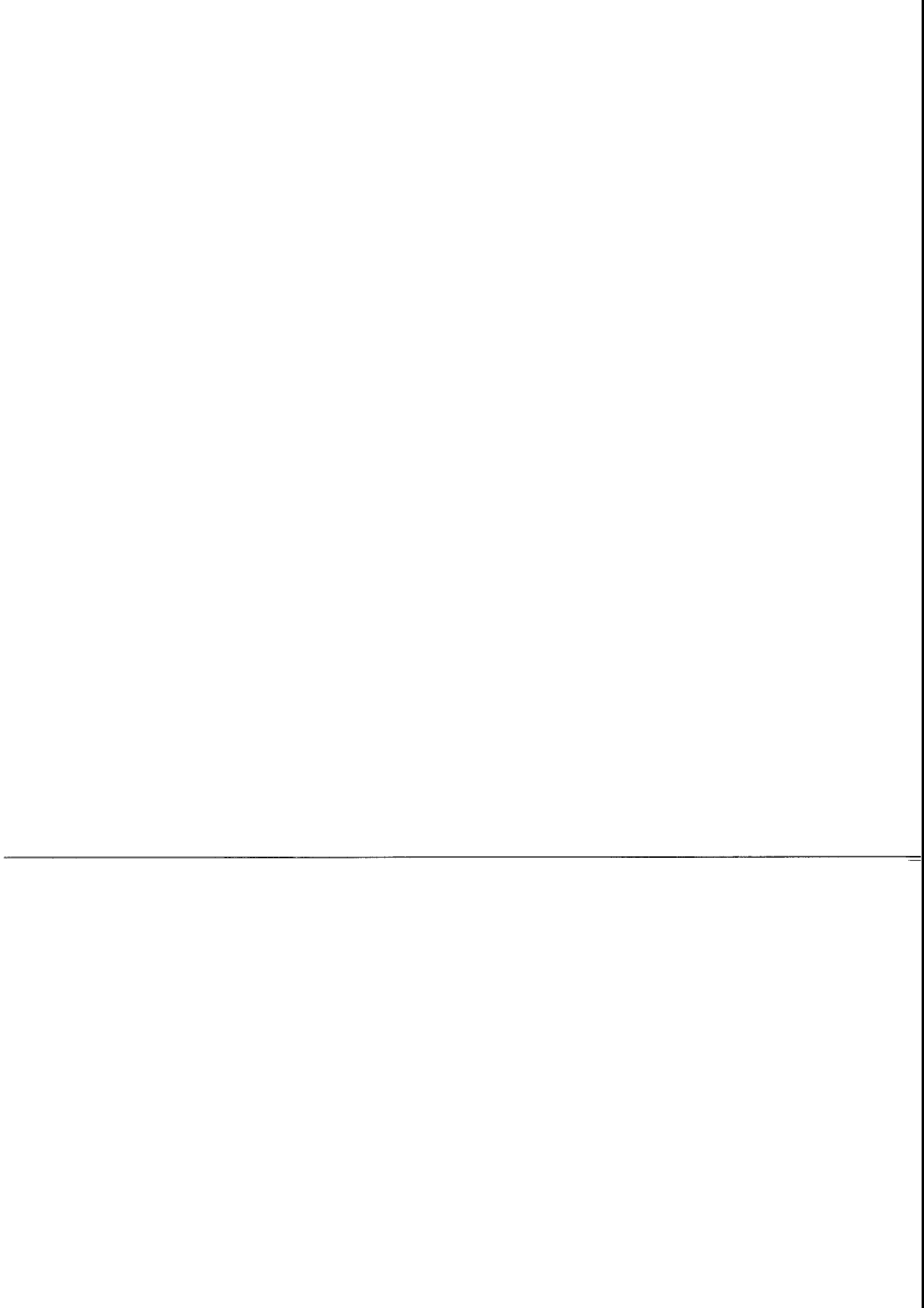
	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	2 533 359,23	15 000,00	2 518 359,23	2 095 432,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 533 359,23	15 000,00	2 518 359,23	2 095 432,74
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00
Clients et comptes rattachés	32 280,00	0,00	32 280,00	72 240,00
Fournisseurs débiteurs	271,48	0,00	271,48	200,00
Personnel	1 231,90	0,00	1 231,90	294,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 077,37	0,00	10 077,37	11 186,45
Autres créances	45 763,59	0,00	45 763,59	56 375,60
Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	391 635,36	0,00	391 635,36	675 709,42
Disponibilités	605 161,84	0,00	605 161,84	38 746,50
Charges constatées d'avance	464,00	0,00	464,00	463,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 086 885,54	0,00	1 086 885,54	855 214,97
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	3 620 244,77	15 000,00	3 605 244,77	2 950 647,71

Commissaire aux Comptes
 Audit et Revision Savoie
 Membre de la CRCC de Chambéry

BILAN

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF	0,00	0,00
Capital social ou individuel	2 166 800,00	1 909 400,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	485 547,08	283 155,76
Réserve légale	6 063,87	3 690,31
Autres réserves	85 167,35	58 769,72
Report à nouveau	11 346,29	11 346,29
Résultat de l'exercice	51 723,88	47 471,19
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 806 648,47	2 313 833,27
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
<i>Emprunts</i>	341 418,28	510 548,37
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	341 418,28	510 548,37
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	322 283,16	790,93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 471,93	68 230,44
<i>Personnel</i>	25 986,71	15 710,31
<i>Organismes sociaux</i>	32 735,22	28 952,39
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 101,00	232,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	11 774,00	12 042,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	826,00	308,00
Dettes fiscales et sociales	72 422,93	57 244,70
TOTAL DETTES	798 596,30	636 814,44
	0,00	0,00
	0,00	0,00
	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	3 605 244,77	2 950 647,71

Commissaire aux Comptes
Audit et Revision Savoie
Membre de la CRCC de Chambéry



COMPTE DE RESULTAT

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois
PRODUITS	0,00	0,00
Production vendue	266 900,00	255 200,00
Autres produits	104,23	125,23
Total	267 004,23	255 325,23
CONSOMMATION M/SES & MAT	0,00	0,00
Total	0,00	0,00
MARGE GLOBALE	267 004,23	255 325,23
CHARGES	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	72 389,23	68 494,37
Impôts, taxes et versements assimilés	5 347,92	4 490,19
Salaires et Traitements	120 742,22	115 032,28
Charges sociales	55 636,61	52 851,03
Autres charges	9,10	6,31
Total	254 125,08	240 874,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 879,15	14 451,05
Produits financiers	61 785,48	43 314,87
Charges financières	21 839,75	10 062,73
Résultat financier	39 945,73	33 252,14
RESULTAT COURANT	52 824,88	47 703,19
Résultat exceptionnel	0,00	0,00
RESULTAT AVANT IMPOTS	52 824,88	47 703,19
Impôts sur les bénéfices	1 101,00	232,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	51 723,88	47 471,19

Commissaire aux Comptes
 Audit et Revision Savoie
 Membre de la CRCC de Chambéry

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SAS EUREX ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 3 605 245 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 51 724 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées

Amortissements des immobilisations corporelles :

- Amortissement linéaire
- Amortissement dégressif fiscal
- Autres :

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 667 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Commissaire aux Comptes
Audit et Revision Savoie
Membre de la CRCC de Chambéry

Annexe Abrégée

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute l'ouverture d l'exercice	+ Augmentatio	- Diminution	Valeur brute la clôture de l'exercice
	0	0	0	0
	0	0	0	0
Installations techniques matériels et outillages	0	0	0	0
	0	0	0	0
Immobilisations financières (III)	2 110 433	422 926	0	2 533 359
	0	0	0	0
Total général (I + II + III)	2 110 433	422 926	0	2 533 359
	0	0	0	0

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentatio	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
Installations techniques matériels et o industriels	0	0	0	0	0
		0	0	0	0
Installations générales agencements		0	0	0	0
Matériel de transport		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

Commissaire aux Comptes
Audit et Revision Savoie
Membre de la CRCC de Chambéry

Annexe Abrégée

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Créances de l'actif circulant	89 624	89 624	0
Charges constatées d'avance	464	464	0
	0	0	0

Produits à recevoir

	Montant
Org. Sociaux A Payer	0
Etat - produits à recevoir	283
Intérêts courus s/valeurs mobilière	2 071
	232
Total	0
	2 586
	0

Commissaire aux Comptes
Audit et Revision Savoie
Membre de la CRCC de Chambéry

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	0	0	0
	464	0	0
	0	0	0
Total	464	0	0
	0	0	0

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au pl	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 418	153 161	188 257	0
Autres dettes	62 472	62 472	0	0
Produits constatés d'avance	394 706	394 706	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0

Annexe Abrégée

Charges à payer

	Montant
	0
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 445
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	1 082
Dettes provis. pr congés à payer	18 014
Charges sociales s/congés à payer	8 622
Taxe Apprentissage	614
Formation Continue	537
Etat - autres charges à payer	826
	0
Total	39 140
	0

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Commissaire aux Comptes
Audit et Revision Savoie
Membre de la CRCC de Chambéry

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EUREX ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 2 423 000,00 euros

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne

74600 SEYNOD

R. C. S. Annecy 530 614 700

* * *

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30/09/2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

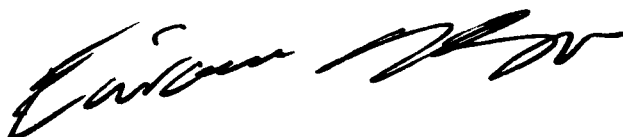
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Le 23 février 2018



Emérane VESIN

AUDIT ET REVISION SAVOIE SAS

Commissaire aux comptes

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC de Chambéry

EUREX ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 2.423.000 €
Siège social : 3 rue du Champ de la vigne - SEYNOD
74600 ANNECY

* * *

SIREN 530.614.700 RCS ANNECY

* * *

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2018

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Deuxième Résolution

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle donne au Président et membres du Conseil de Direction de la société quitus de l'exécution de leur mandat.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice net de 51.723,88 € qu'elle décide d'affecter comme suit :

- A la réserve légale, 5%, ci	€	2.586,19
- Au compte « Autres Réserves », le solde, ci	€	49.137,69
		<hr/>
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE, ci	€	51.723,88
		<hr/>

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Pour Copie Certifiée Conforme
LE PRESIDENT

